

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,
LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* confirme la nouvelle de la prochaine réunion d'une conférence à Paris.

La France, l'Angleterre et la Russie, étant tombées d'accord pour s'efforcer de prévenir le conflit qui est près d'éclater en Allemagne et en Italie, ont pensé qu'afin de donner à leur démarche un caractère vraiment utile, elles devaient proposer d'ouvrir une conférence en indiquant dès à présent les questions qui lui seront soumises. Ces questions portent sur l'Italie, les duchés de l'Elbe et la réforme de la constitution germanique. En conséquence, chacun des trois gouvernements vient d'envoyer à ceux d'Autriche, de Prusse, d'Italie et à la Confédération germanique, des lettres de convocation à une conférence qui se réunira à Paris le plus promptement possible.

Si nous nous en rapportons à l'analyse que donne la *Patrie*, la note collective des trois puissances exposerait la situation actuelle de l'Europe, l'inquiétude qui règne dans les esprits, le trouble des intérêts; elle retracerait les causes de cette agitation, et émettrait la pensée que les questions dont la solution semble définitivement remise au sort des armes, peuvent être utilement débattues par la diplomatie et résolues par elle.

La note témoignerait ensuite de l'accord des trois puissances en vue d'arrêter une sanglante collision, et les questions à examiner dans un congrès :

- 1° La question des duchés;
- 2° La question austro-italienne;
- 3° La question de la Confédération.

Ces trois questions seraient indiquées avec une très-grande netteté et une parfaite réserve.

Pour la question des duchés, la note ne préciserait aucune des tendances qui se sont manifestées en vue d'une solution; la question de la Confédération serait présentée uniquement au point de vue européen, et le mot « Vénétie » aurait été supprimé dans le paragraphe relatif à l'Italie et à l'Autriche. Les termes de la question seraient la *sécurité et la consolidation du royaume d'Italie*.

Mais en adoptant cette forme diplomatique, les puissances n'en auraient pas moins précisé, soit dans l'échange de leurs observations, soit dans les ouvertures faites auprès des gouvernements invités, les vues qu'elles entendent exposer au sein du congrès.

La note se terminerait par des considérations élevées sur la paix et sur ses avantages pour toutes les nations du continent.

Le *Post*, tout en constatant que les cabinets de Londres, de Paris et de Saint-Petersbourg font en ce moment un dernier effort pour amener les deux grandes puissances germaniques et l'Italie à donner à leurs différends une solution autrement que par les armes, ne se dissimule pas qu'il est douteux que les divers cabinets consentent à envoyer leurs représentants à un congrès qui se réunirait à Paris, et plus douteux encore que le résultat de ce congrès contribue d'un seul pas vers le rétablissement de l'entente cordiale. Cette tendance pacifique d'arranger les choses au moyen de conférences et de congrès fait sans doute honneur à notre siècle, mais jusqu'à présent il faut

avouer que les efforts des partisans de la nouvelle école n'ont guère été couronnés de succès.

Plusieurs journaux étrangers ont prétendu qu'il existait un traité secret entre la France, la Prusse et l'Italie, et que, par ce traité, la Prusse s'engageait, en cas de guerre, à céder à la France les provinces rhénanes, et l'Italie, la Sardaigne. Le *Moniteur* déclare fausses, en tous points, ces suppositions. Le gouvernement français, dit le journal officiel, n'a d'engagements d'aucune espèce avec les puissances étrangères.

Les journaux ont reçu communication de la dépêche suivante :

Berlin, 26 mai. — L'invitation à la conférence, envoyée à Berlin par la France, l'Angleterre et la Russie, a été remise aujourd'hui au gouvernement prussien. La réponse de celui-ci a été expédiée ce soir. La Prusse accepterait, dit-on, sous la réserve que la conférence se réunirait sans compétence arbitrale, et qu'elle n'a pas pouvoir de retarder les décisions des gouvernements.

Le *Mémorial diplomatique* a reçu de Vienne la dépêche suivante :

« L'adhésion de l'Autriche au congrès proposé par les puissances neutres est certaine.
» La cour de Vienne a trop conscience de la justice de sa cause pour en décliner l'examen impartial par l'aréopage européen.
» Aux prétentions inadmissibles elle pourra opposer ses droits légitimes. »

La *Patrie* a reçu de son côté une dépêche de

Vienne qui donne comme certaine l'adhésion du gouvernement de l'empereur François-Joseph au projet de congrès.

Un télégramme de Francfort nous apprend que plusieurs gouvernements paraissent disposés à protester contre la discussion par la conférence de la question de la réforme fédérale, cette discussion étant une immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne. On dit que cette objection sera soulevée dans la prochaine séance de la Diète.

La Diète de Francfort, dans sa séance du 24, a adopté à l'unanimité la proposition des Etats moyens représentés à la Conférence de Bamberg, proposition qui, on le sait, a pour objet d'inviter tous les gouvernements qui ont pris des mesures militaires et fait des armements, à déclarer dans quelles hypothèses ils seraient prêts à ordonner la réduction de leurs forces à l'état de paix, simultanément et dans un délai sur lequel on se mettrait d'accord au sein de la Diète.

L'Autriche et la Prusse ont déclaré qu'elles feraient connaître à la prochaine séance dans quelles conditions elles consentiraient à désarmer.

Le représentant de la Prusse a accompagné son vote d'une déclaration portant en substance que le Wurtemberg aurait pu s'abstenir, comme la Saxe et l'Autriche, de se joindre aux auteurs de la proposition, car cet Etat avait aussi, pour ses armements non motivés, obligé la Prusse à faire des contre-armements et contribué ainsi au conflit actuel. Il a ajouté que le gouvernement prussien avait

FEUILLETON.

LE MUSICIEN DES PAUVRES.

Par EUGÈNE MORET.

(Suite.)

Le réveil de Kœzener ne fut ni douloureux ni terrible; le sommeil n'avait été ni long ni profond, l'illusion n'avait duré qu'une heure. Ce n'était point simplement par un caprice du sort que ces deux êtres étaient nés si loin l'un de l'autre. Kœzener était un poète que la vie besogneuse avait rapetissé, affaibli, alourdi, mais c'était un poète. L'inspiration ne lui avait jamais fait défaut. — Produit sur une autre scène, le petit homme dont on riait si volontiers, eût ressuscité les grands maîtres allemands à la musique sombre, austère et puissante. Un jour il avait imposé silence à l'ambition. Nourri dix ans du rêve, il l'avait tué dans une heure. Il pouvait être l'homme du sommet, il avait voulu être l'homme des foules et s'était marié.

Quant à Marianne, fille de parents brutaux qui la

rouaient de coups, de tout temps elle avait couché sur la dure, mangé maigrement et travaillé comme le serf que le maître attache à la terre qu'il doit défricher et arroser de ses sueurs. Infatigable, l'ouvrage courait sous ses doigts et on eût pu la citer comme le type de la ténacité laborieuse. Malheureusement c'était tout.

Bienveillante et incapable de mûrir une mauvaise pensée contre qui que ce fût, ses bonnes qualités s'amoindrirent, se fondaient et s'annihilaient dans les exigences et l'aigreur de son caractère. Habitée à ployer sous le joug et à refouler en elle-même ses sensations douloureuses, c'était la femme au masque refroidi mais au cœur ulcéré qui n'attend que l'instant de se révolter et de se montrer tyrannique à son tour. Trop peu intelligente pour oublier ou se souvenir en pardonnant, elle n'avait si longtemps souffert en silence que dans l'espoir d'être maîtresse un jour et d'avoir aussi ses victimes. La vérité est qu'elle n'accusait pas ses bourreaux, qu'elle n'avait conservé aucune rancune contre eux, et qu'elle ne se promettait pas de les imiter par mesure de représailles, mais tout simplement par esprit de justice et de tempérament. Ce n'était pas son cœur qui était devenu mauvais, mais son esprit qui avait fait fausse

route. Un jour, pour une faute légère, sa mère l'avait attachée toute nue à la colonne de son lit et l'avait frappée de verges; deux ans après Marianne, alors ouvrière dans une blanchisserie, avait, pour une faute analogue, exercé la même correction sur une apprentie confiée à ses soins. Le lendemain elle lui payait une robe de ses deniers et la faisait participer à une journée de plaisir. La veille elle avait été juste pour l'enfant comme sa mère jadis l'avait été pour elle. Elle n'avait rien fait qu'on ne lui eût fait à elle-même. On ne lui avait appris qu'une façon de se faire obéir, et elle n'en connaissait pas deux. Malheureusement au vice de cette horrible éducation, aggravée par le milieu grossier dans lequel Marianne avait toujours vécu, se joignait un esprit inculte, jaloux, une ambition démesurée et de grands appétits. Ici l'équilibre était rompu et le plateau du mal emportait la balance. C'était l'ambition qui avait empêché Marianne d'épouser un brave ouvrier qui avait demandé sa main et qui lui avait fait accepter sans réserve Kœzener, professeur de musique. C'était là un bien mauvais service qu'elle avait rendu à Kœzener, car pour une telle femme le mari est toujours la proie attendue.

Depuis son mariage, le caractère de Marianne s'é-

tait du reste encore aigri. Mariée, elle avait cru à la vie facile et à la prospérité de son ménage. Détrompée, elle s'en voulait d'avoir associé son existence à celle d'un pauvre diable; misérable, elle en voulait à celui-ci du peu d'efforts qu'il semblait faire pour apporter le bien-être dans son intérieur ou de son peu de réussite.

Mais ce que surtout Mme Kœzener ne pardonnait pas à son mari, c'était ce qu'elle appelait : *Les idées chimériques de son cerveau détraqué*. Idées dont, jeune fille, elle avait ri, mais dont elle ne riait plus depuis qu'elle en était la victime.

Comprenait-on un homme comme celui-là?... plutôt que de s'occuper de trouver de nouvelles leçons et d'alimenter son ménage, ne se renfermait-il pas des heures entières dans son grenier; tout cela pour composer un tas d'airs impossibles, qui ne signifiaient rien du tout et dont personne ne voulait.

Pauvre Kœzener!... il avait troqué sa vie isolée et calme contre une vie d'agitations mesquines, son purgatoire contre un enfer. D'abord il se révolta et fut beau de colère. Il eut des éclats à faire trembler la maison et à épouvanter toute autre créature humaine que Mme Kœzener. Un moment, il put lui-même se faire illusion sur son compte et se croire

prouvé son intention sérieuse de maintenir la paix en présentant le 9 mai sa proposition relative à la convocation d'un Parlement allemand. La réunion de cette assemblée, a-t-il dit, garantirait le maintien de la paix en permettant à tous les peuples allemands de poursuivre par des voies pacifiques la conciliation de leurs intérêts et d'empêcher toute politique belliqueuse de cabinet tendant à la satisfaction d'intérêts particuliers. En terminant, l'envoyé prussien a recommandé de nouveau et avec instance, au nom du gouvernement, la convocation d'un Parlement allemand comme étant peut-être encore le seul moyen d'empêcher la guerre.

Quant au Hanovre, il a déclaré, relativement à ses négociations avec la Prusse, qu'il s'en tiendrait strictement à l'accomplissement de ses devoirs fédéraux. Enfin le duché d'Oldenbourg a demandé qu'on examinât ses prétentions sur le Holstein.

La demande de la Hollande, relative à la sortie du Limbourg de la Confédération, a été renvoyée à un comité de cinq membres.

On a prétendu que le cabinet de Berlin avait adressé une note confidentielle au gouvernement autrichien pour lui demander si les conditions contenues dans la dépêche du comte Mensdorff, du 26 avril dernier, relatives aux conditions d'un arrangement de la question des duchés de Schleswig-Holstein, doivent être regardées comme un ultimatum. On ajoutait que l'Autriche avait répondu qu'elle examinerait consciencieusement toute contre-proposition de la Prusse.

Une dépêche de Berlin dit que ces bruits sont complètement dénués de fondement.

La *Gazette nationale*, de Berlin, publie une note de M. de Bismark, du 22 mai, au ministre prussien à Stuttgart, qui répond à la note wurtembergeoise remise à Berlin le 20 mai, dans laquelle le Wurtemberg déclare s'associer aux efforts pacifiques de la Bavière.

M. de Bismark fait observer que la Prusse ne pouvait pas considérer le Wurtemberg comme autorisé à lui adresser des avertissements dans l'intérêt de la paix, puisque le Wurtemberg avait été le premier, avec l'Autriche et la Saxe, à occasionner, par ses armements, la tension actuelle.

La note prussienne fait ressortir la relation existant entre les armements du Wurtemberg et la note circulaire autrichienne du 16 mars, qui engageait les Etats moyens à mobiliser leurs contingents.

C'est ce qui a motivé les armements de la Prusse et causé le danger. Si l'Autriche, la Saxe, le Wurtemberg, n'avaient pas armé au mois de mars, la situation ne se serait pas développée dans un sens belliqueux comme cela est arrivé.

On écrit de Berlin :

Par suite de la neutralité des Etats de l'Allemagne méridionale, la Prusse ne cherchera pas d'alliance avec les Etats allemands du Nord. Elle veillera seulement à ce que des points stratégiques importants, comme Hambourg, ne soient pas occupés par des adversaires. La neutralité de l'Allemagne ne serait menacée que dans le cas d'une réorganisation de l'armée schleswigo-holsteinoise.

Le grand-duc de Mecklembourg ne prendra pas de commandement supérieur avant la guerre. Son Altesse a donné à des officiers supérieurs l'assurance de son dévouement à la Prusse.

La mobilisation de la division mecklembourgeoise n'aurait lieu que si l'Allemagne du Nord devenait le théâtre de la guerre.

On lit dans la *Correspondance générale* de Vienne :

« En vertu d'un décret impérial, il vient d'être institué au ministère de la guerre une commission permanente, composée d'officiers supérieurs et de représentants du ministère des finances, du ministère d'Etat et de la cour des comptes. Cette commission aura pour mandat de faire des propositions pour les frais extraordinaires de l'armée, qui devront être conçus dans l'esprit de l'économie la plus sévère et avec les plus grands égards pour le Trésor. »

La *Nazione* de Florence, du 26 mai, dit que l'Autriche prend des mesures pour le cas où elle devrait évacuer quelques villes de la Vénétie et retirer ses troupes dans le quadrilatère. Une circulaire, envoyée aux chefs d'administration, impose, dans ce cas, l'obligation aux employés de suivre l'armée, en déclarant traîtres les employés qui obéiraient à des autorités non autrichiennes.

Le gouvernement italien a défendu d'accepter les gardes de douane pour les enrôlements, les services publics ne devant pas être abandonnés pour la guerre.

On mande de Milan à l'*International* que les avant-gardes de l'armée italienne ont détruit le pont sur la rivière Cuffaro, ligne frontière entre l'Italie et l'Autriche.

Un télégramme de Naples, du 25 mai, dit qu'on a découvert un comité réactionnaire dont le but était de provoquer des désertions parmi les soldats. Plusieurs arrestations ont été faites.

Les lettres de Rome, du 23, annoncent que le 1^{er} régiment de ligne pontifical était revenu de la frontière après plusieurs mois de service contre les brigands; il avait été remplacé à la frontière par les zouaves et les carabiniers étrangers.

Plusieurs prélats doivent être promus cardinaux dans le prochain consistoire, qui sera tenu au milieu de juin.

Le comité romain secret a payé les frais de route des volontaires qui sont allés s'enrôler sous le drapeau italien.

Un fait qui a produit à Rome une grande sensation, c'est, dit l'*Union de l'Ouest*, l'arrivée de lord Clarence Paget qui, avant d'aller prendre le commandement de l'escadre anglaise, dans la Méditerranée, a eu une longue audience du Saint-Père. Cet amiral, étant en activité, n'a pu faire cette démarche sans un ordre. Il s'est ensuite rendu chez le roi François II, avec lequel il est resté environ une heure. L'amiral anglais a mission de surveiller Naples et Venise et de garder une neutralité bienveillante pour l'Autriche.

A Bruxelles, la session du Sénat a été close le 26. L'assemblée s'est séparée aux cris de Vive le roi!

L'*International* de Londres mentionne des bruits inquiétants qui ont couru dans la Cité, au sujet de la situation des affaires en Espagne. On a parlé d'une vaste conspiration découverte en Catalogne, et dont les ramifications se seraient étendues dans les autres provinces. A ces rumeurs se joignait celle de l'éventualité d'une dictature pour le maréchal O'Donnell.

La *Gazette de Madrid* publie une circulaire du ministre d'Etat, adressée aux représentants de l'Espagne à l'étranger. Ce document explique les motifs du bombardement de Valparaiso et déclare que l'Espagne est toujours prête à signer une paix honorable.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 23 mai 1866.

Sire,

La question de l'abandon ou du déclassement d'un certain nombre de places fortes a été souvent discutée : le développement des voies ferrées qui sillonnent l'Empire, en rendant les communications plus générales et plus rapides, donne à ce débat un caractère d'actualité incontestable.

Les rapports des commissions du budget au Corps-Législatif, et les vœux de nombreuses populations adressés à Votre Majesté, lui ont fait penser que le moment était venu de donner satisfaction aux intérêts au nom desquels s'élevaient tant de réclamations. Elle m'a donc ordonné de soumettre aux délibérations du comité des fortifications cette question, qui intéresse à un point essentiel la défense du territoire.

A la suite d'études sérieuses, le comité a formulé des propositions que je viens placer sous les yeux de Votre Majesté. Elles tendent à

modifier la situation de quatre-vingt-dix-huit places et ouvrages, répartis en quatre catégories, savoir :

1° A abandonner pour en aliéner les terrains et en partie les bâtiments militaires.....	18
2° A déclasser mais à conserver dans le domaine militaire.....	9
3° A maintenir au tableau de classement, en supprimant les zones des servitudes au-delà de la limite extérieure du terrain de la fortification.....	57
4° A maintenir au tableau de déclassement, en réduisant les zones des servitudes extérieures.....	54

Total pareil..... 98

Si Votre Majesté veut bien approuver ces propositions, j'aurai l'honneur de soumettre successivement à sa sanction les décrets destinés à consacrer et à rendre exécutoires, aux termes du décret du 10 août 1853, les mesures applicables aux places et aux ouvrages désignés, dès que les bases de ce travail auront été concertées dans chaque localité.

Mais je crois de mon devoir d'appeler encore à cette occasion l'attention de l'Empereur sur la nécessité des travaux de fortification destinés à compléter les places principales de nos frontières, et à mettre leurs remparts à l'abri des effets destructeurs de la nouvelle artillerie.

J'ai donc l'honneur de prier Votre Majesté, en approuvant la suppression de quelques places, de décider que toutes les ressources qui pourront provenir de l'aliénation des immeubles ou du matériel que leur abandon rendra inutiles seront consacrées, concurremment avec les crédits annuels, aux travaux dont je viens de faire mention et dont l'urgence est incontestable.

Je suis, etc.

RANDON.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a procédé à l'organisation de ses bureaux.

Ont été nommés :

Dans le 1^{er} bureau : président M. Millet ; secrétaire, M. le comte Welles de La Valette.

Dans le 2^e bureau : président, M. Roques-Salvaza ; secrétaire, M. Maurice Richard.

Dans le 3^e bureau : président, M. le Clerc d'Osmonville ; secrétaire, M. Planat.

Dans le 4^e bureau : président, M. Alfred Le Roux ; secrétaire, M. Edouard Fould.

Dans le 5^e bureau : président, M. Brohyer de Littinière ; secrétaire, M. Giroton-Ponzol.

Dans le 6^e bureau : président, M. Gazelles ; secrétaire, M. Haentjens.

Dans le 7^e bureau : président, M. de Parien ; secrétaire, M. Busson-Billaut.

un homme énergique.

Bientôt il s'aperçut qu'il n'était point de taille à lutter et que le peu de courage qui lui restait allait se perdre dans cette bataille sans fin et sans dignité. Il céda alors, se résigna et se retira sous sa tente, non pour ramasser des forces mais pour laisser gronder l'orage et oublier que la foudre tonnait si près de lui.

La voix qui me criait : tu es perdu, avait raison, se disait-il, tout en essayant encore de se convaincre qu'elle n'avait point touché si juste.

Régulier dans ses leçons et à ses guinguettes du soir, il s'oubliait cependant quelquefois à un petit café borgne logé à sa porte, où sa femme ignorait qu'il parlait. Là, il cultivait volontiers le piquet, l'écarté et le bezigue, en compagnie de quelques célibataires endurcis et de quelques invalides du mariage assez peu soucieux d'un ménage boiteux.

Parfois aussi sa tête s'en allait à tous les diables, et redevenant aussi jeune qu'il avait toujours été fou, il courait se planter sous les fenêtres de Mlle de Montlausier, devenue par un récent mariage comtesse d'Alméda, et passait là deux heures pour son bon plaisir les pieds dans l'eau et le nez en l'air.

Un de ces soirs d'observations qu'il rentra tard,

crotté, transi, enrhumé, sa femme qui l'attendait, selon sa louable habitude, l'accabla de reproches. Selon la sienne, Kœzener ne répondit rien.

— Qu'allons-nous devenir ? s'écria celle-ci, montant sa voix au diapason le plus aigu.

— Ce que nous avons toujours été, répondit tranquillement le musicien.

— Ah ! nous ne pouvons pas suffire à deux, et vous êtes assez simple pour croire que nous arriverons à trois.

— A trois ?...

L'œil terne de Kœzener s'éclaira.

— Ne savez-vous pas ?...

— Mon Dieu !... fit Kœzener qui n'avait jamais pensé si loin, et qui chancela sur ses mauvaises jambes.

— On dirait que cela vous étonne !...

— Non, non, merci, ma bonne Marianne, seulement, écoute donc, c'est grave cela, es-tu bien sûre ?...

— Pauvre homme !... dit Mme Kœzener qui eut un beau mouvement, et qui ce soir-là renonça à ses récriminations et lamentations éternelles, pas deux liards de méchanceté.

Les semaines s'écoulèrent, la nouvelle se confirma

et le pauvre musicien pensa devenir fou de joie. Le café borgne, l'hôtel d'Alméda, il quitta tout et ne songea plus à rien qu'à l'enfant.

— Si c'était une fille ! se disait-il tous les matins courant à ses leçons et supputant le long de la route les chances féminines de sa paternité. Le soir, il rentrait de bonne heure, et s'asseyant près de Mme Kœzener, ni plus revêche ni d'humeur plus facile qu'autrefois, il prenait sa voix la plus douce et lui disait invariablement : — Femme, crois-tu, toi, que ce sera une fille ?

— Est-ce qu'on peut savoir ?

— C'est juste. C'est que vois-tu... si c'était une fille...

— Eh bien ?

— J'aimerais mieux cela qu'un garçon.

— Fou ! concluait le plus ordinairement Mme Kœzener.

Une nuit le pauvre diable se réveilla en sursaut, bondit sur son lit, saisit sa femme à la gorge, faillit l'étrangler et cria : — Je te dis que c'est une fille !

V.

Et ce fut en effet une fille. Le jour qu'elle vint au monde, Kœzener n'était pas riche. A bien considé-

rer, il n'y avait peut-être pas dix francs chez lui. Mais je vous demande un peu ce que lui importaient quelques écus de plus ou de moins ?... C'était pitoyable que d'entendre des idiots qui s'en allaient criant : Le voilà bien, le musicien ; un enfant, merci, il ne lui manquait plus que cela ; ma foi, si ces gens-là sont dans la misère, ils ne l'auront pas volé. Comprend-t-on pareille folie ; mais c'est de la démence. Pauvre petit, s'il n'est pas dans six mois à six pieds sous terre, dans un an la mère est à l'hôpital et le père à Charenton.

Il faut toujours laisser dire les bonnes âmes. C'est ce que fit Kœzener qui n'entendit rien que les premiers cris de son enfant. Mme Kœzener, qui valait mieux que sa réputation, ne s'était pas occupée de chercher une nourrice. — Ce sera moi, dit-elle à son mari qui sur ce chapitre l'interrogeait en tremblant.

— J'ai méconnu cette femme, se dit le musicien : désormais je souffrirai tout d'elle, ce ne peut être une mauvaise épouse puisqu'elle est bonne mère.

L'enfant grandit sous les yeux de Kœzener, et devint belle fille. A dix ou onze ans on la citait pour sa gentillesse et son intelligence. On s'étonnait qu'elle fût la fille de Mme Kœzener, et on retrouvait

Dans le 8^e bureau : président, M. Faugier ; secrétaire, M. le baron de Mackau.

Dans le 9^e bureau : président, M. Larrabure ; secrétaire, M. de La Guistièrre.

— Le Corps-Législatif discute le projet de loi ayant pour objet d'augmenter de 400,000 fr. le maximum de la part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris.

Ce projet est ainsi conçu :

Article unique. — Le maximum de la part contributive de l'Etat, dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris, fixé à la somme de 3 millions 847,000 fr. par la loi du 6 juillet 1860, est porté à 4 millions 247,000 fr.

Il ne pourra être élevé au-dessus de cette somme qu'en vertu d'une loi spéciale.

— Le Corps-Législatif a reçu communication d'une disposition additionnelle au projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes ordinaires de l'exercice 1867, et relative au droit de timbre du papier des affiches et au droit d'affichage.

Cette disposition est ainsi conçue :

« A partir du 1^{er} janvier 1867, le droit du papier des affiches est fixé, pour chaque feuille, à cinq centimes par dix décimètres carrés ou fraction de dix décimètres carrés.

» Le droit d'affichage, déterminé par l'article 50 de la loi du 8 juillet 1852, est fixé à 50 centimes par mètre carré ou fraction de mètre carré. »

— Plusieurs pétitions doivent être prochainement soumises aux délibérations du Sénat.

L'une, dit la *Presse*, présentée par M. De-caize, docteur-médecin à Paris, ennemi déclaré de l'absinthe, fulmine contre cette liqueur perfide, et appelle l'attention du Sénat sur les graves dangers qu'entraîne sa consommation. Il est secondé dans cette croisade par M. Agry, qui demande que l'on soumette cette boisson à un impôt très-élevé. C'est M. Larabit qui est chargé du rapport de cette affaire.

M. Favre Balty, de Genève, se plaint amèrement de n'avoir pas été autorisé à fonder à Paris un journal politique et quotidien ; il demande en conséquence, l'abrogation des décrets organiques qui régissent la presse.

— On mande de Berlin que le roi de Prusse a ouvert des négociations confidentielles avec l'empereur de Russie dans le but d'amener un mariage entre le prince Charles de Hohenzollern et la princesse de Leuchtenberg, sœur cadette du duc de Leuchtenberg.

— Nous croyons savoir, dit la *Patrie*, qu'avant de se rendre à Bucharest, le prince Charles de Hohenzollern a adressé à l'Empereur des Français une lettre confidentielle.

— Le rapport du ministre de la justice sur le compte général de l'Administration de la justice civile et commerciale en France et en

Algérie pendant l'année 1864, présente quelques particularités qu'il est bon de relever ici.

Le nombre des séparations de corps, à Paris surtout, a augmenté dans des proportions notables. Sur les 2,440 demandes qui se sont produites, 280 ont été formées par le mari, et 2,160 par la femme. D'où vient cette disproportion ? Quelle est, dans les mobiles, la part de la morale et la part des intérêts matériels ? Les procédures seules pourraient nous renseigner à cet égard.

Le nombre des demandes de dispenses pour le mariage a augmenté aussi ; il a été de 1237, dont 1,069 dispenses d'alliance, 159 de parenté et 9 d'âge. Pour les médecins qui se préoccupent des alliances consanguines au point de vue de la qualité des races, voilà un thème à de nouvelles variations sur l'une des questions les plus controversées.

La contrainte par corps a été exercée en 1864 contre 1,676 individus, dont 280 ont été élargis pour non-consignation d'aliments par les créanciers ; 354 pour paiement de la dette ; 223 pour expiration des délais légaux de contrainte. N'est-ce pas une nouvelle preuve de l'inutilité de cette mesure barbare, dont nos mœurs réclament si impérieusement l'abolition ?

3,931 sociétés commerciales ont été constituées. Mais, chose remarquable ! il y a eu 2,350 dissolutions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche, a eu lieu sur notre théâtre la seconde représentation du *Trouvère* ; il y a eu même empressement que le premier jour. On a refusé des billets : c'est tout dire.

Les acteurs ont parfaitement répondu à l'attente générale, les spectateurs même qui ont assisté aux deux représentations, sont d'avis que le talent de tous les artistes a grandi encore, s'il est possible.

Nous apprenons que M. le directeur est dans l'intention de donner une représentation au bénéfice des acteurs choristes attachés à sa troupe. C'est une bonne et généreuse pensée à laquelle nous applaudissons, et à laquelle semble s'associer l'administration, qui prendrait à son compte les frais d'éclairage et le droit des pauvres.

Le public saumurois ne laissera pas échapper une si bonne occasion de payer sa dette de reconnaissance par un acte de générosité, qui d'ailleurs n'a rien de blessant pour ceux auxquels il doit profiter, puisque, par leurs efforts et même par leur talent, ces artistes doivent concourir au succès de cette représentation.

Nous espérons que Saumur, qui ne reste jamais en arrière lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, répondra à l'appel que nous lui fai-

sons dans ce moment, et que la salle sera comble.

Au moment de mettre sous presse, nous sommes informé que la représentation à bénéfice aura lieu cette semaine, vendredi et qu'elle doit se composer du *Caid*, de la *Corde sensible* et de quelques morceaux de chants dans les intermèdes. On eût désiré *Haydée*, mais le départ des costumes de M^{me} Labat ne le permettrait pas. Ne serait-il pas possible, de redonner la *Fille du Régiment*, qui a déjà été réclamée ? Lorsque chacun vient faire assaut de générosité, pourquoi ne pas répondre au désir du public si bien disposé ?

Voici comment un négociant anglais apprécie les catastrophes financières de Londres. Nous copions ces réflexions dans une lettre qu'il a adressée à une maison de commerce de notre ville.

« London, le 19 mai 1866.

» Cher monsieur,

» Les affaires sur notre place marchent plus tranquillement : après l'orage vient le calme ; toutefois beaucoup de maisons ou, disons mieux, de compagnies financières ont suspendu leurs paiements.

» Ces dites maisons ayant fait tout le mal méritent bien d'être enlevées.

» La maison financière entreprend des constructions de chemins de fer, de bâtir les villes, de faire les canaux et les docks dans les sables de l'Afrique, d'aplanir les montagnes, remplir les vallées, soit sur la terre, soit dans la lune, et surtout elles s'engagent de payer aux gobe-mouches, ses actionnaires, 30 0/0 par an au moins. En un mot, c'est l'escroquerie en grand, la *piperie* selon les règles. »

AVIS

Les héritiers du sieur Corbinau François, caporal, décédé à l'hôtel impérial des Invalides, le 22 mai 1866, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la mairie de Saumur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La *Gazette officielle de Venise* dit que l'Autriche acceptera la conférence sur la base de son intégrité territoriale.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne confirme la nouvelle que les puissances seront représentées à la conférence de Paris par leurs ministres des affaires étrangères respectifs, assistés de leurs ambassadeurs à Paris. L'Autriche serait représentée par le comte de Mensdorff, qu'accompagnerait à Paris le conseiller de

cabinet M. de Biegeleben, et par le prince de Metternich.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 26 mai.

Texte : Revue politique. — Courrier de Paris en Italie. — *Florentin*, cheval vainqueur du Derby français, en 1866. — Explosion du steamer « *European* », à Colon-Aspinwall. — Courrier de Londres. — Le Hasard s'amuse, nouvelle (suite). — Bombardement de Valparaiso : correspondance. — Solution de la question du gui. — Le vieux Paris : les Piliers des Halles. — Fontaine projetée pour la place de *Termini*, à Rome. — Cité nouvelle, à Marseille. — Les ports militaires de la France : Brest (fin). — Correspondance de Bade. — Causerie dramatique. — Contes imités de l'allemand. — La collection Lecarpentier. — Publications nouvelles.

Gravures : Arrivée des recrues de Dalmatie à Venise. — *Florentin*, cheval vainqueur du Derby français en 1866. — Destruction de la gare des marchandises d'Aspinwall (Nouvelle-Grenade) par l'explosion du steamer *European*. Jeux et scènes populaires du Derby, à Epsom. — Aspect des rues de Valparaiso avant le bombardement. — Le vieux Paris : les Piliers des Halles. — Fontaine projetée pour la place de *Termini*, à Rome. — Cité nouvelle, à Marseille. — Les ports militaires de la France : Brest, ateliers des Capucins. — La collection Lecarpentier (6 gravures). — Rébus.

Marché de Saumur du 26 Mai.

Froment (l'h. 77 k.)	18 48	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	17 76	(hors barrière)	67 65
Seigle	12 50	Paille de lièvre, id.	52 05
Orge	12 —	Foin . . . id.	59 86
Avoine anc. (entrée)	13 —	Luzerne (les 730 k)	53 80
Fèves	14 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	22 —	— de trèfle (70 k)	100 —
— rouges	20 —	— de luzerne.	80 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza	— —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées	
— de lin	50 —	(les 100 k.)	164 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	65 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865,	1 ^{re} id.	40 à 43
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865,	1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id.	36 à 38
La Vienne, 1865.		32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865.		75 à 100
Champigny, 1865.	1 ^{re} qualité	160 à »
Id.	2 ^e id.	125 à »
Varrains, 1864.		» à »
Varrains, 1865.		75 à 90
Bourguell, 1865.	1 ^{re} qualité	110 à 150
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865.		75 à 90
Chinon, 1865.	1 ^{re} id.	75 à »
Id.	2 ^e id.	68 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

toute la physionomie de son père dans les traits délicats de son visage.

Ce père ne voyait et ne vivait que par elle. C'était sa fille, son bien, sa vie, tout ce qui l'attachait à la terre. Sans elle, il y avait longtemps qu'il eût renoncé aux bons soins de Mme Kœzener, devenue d'autant plus exigeante qu'elle était moins discutée. Le bonheur de Kœzener était d'oublier sa femme dans les yeux de sa fille ; son bonheur, il n'avait que celui-là le pauvre homme, c'était d'entendre la chanson folle et le rire bruyant s'épanouissant sur ses lèvres, c'était de lui jouer quelque air favori sur son violon, c'était de sentir autour de son cou ses deux petites mains toutes caressantes.

Alors il pleurait, le pauvre diable, il pleurait toutes les larmes qu'il amassait depuis des années au souvenir de sa rude vie ; il volait, ce soir-là, une heure d'ivresse aux misères de la route, et soudain son bon et laid visage s'éclairait, sa tête grisonnante se relevait toute fière. Il était aussi un heureux de ce monde, lui ; sa fille était belle comme une fille de roi, comme un ange du ciel ; Berthe lui souriait dans ses larmes.

L'existence est lourde et la journée rapide. Kœzener, sans autre amour au cœur désormais que l'a-

mour qu'il ressentait pour sa fille, sans autre distraction que celle qu'il retrouvait à ses côtés, s'en allait, de grand matin, battant le pavé, et s'en revenait fort tard pour assurer un mois possible à son piteux ménage.

Il donnait toujours ses maudites leçons, et il fallait voir comme il les donnait longues pour bien court d'argent.

Pauvre Kœzener ! Il jouait du violon aux quatre coins de Paris, et n'en paraissait point plus fier pour cela. Il pressait le pas, voilà tout. Arrivé chez lui, il était haletant, essoufflé, rompu de fatigue, mais déjà au bas de l'escalier son front s'était déridé, et au premier étage, on l'eût dit rajeuni de vingt ans. C'est que sa fille était là, sa Berthe toute joyeuse, passant ses petits bras à travers les barreaux de fer de la rampe, et d'aussi loin qu'elle l'apercevait, lui tendant ses petites mains pleines de caresses.

Un maigre dîner l'attendait... il se moquait bien du dîner. Sa femme appelait Berthe d'une voix aigre, et le recevait avec des cris et des trépignements de colère. Il opposait le calme à l'orage, écoutait sa femme avec résignation, mais de loin souriait à sa fille, se promettant à part lui de la rejoindre aussitôt la mercuriale reçue.

Il s'agissait cependant souvent de choses fort graves : hier, d'un parapluie devenu introuvable, aujourd'hui d'un habit tout neuf, quoique un peu grasseux au collet et aux manches, mis hors de service par monsieur et retrouvé par madame au grenier, un habit qui ne remontait pas à trois années de date et acheté dix-sept francs comptant.

Kœzener répondait tout bonnement par la bouche de Scarron :

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir que j'ai porté deux ans soit usé par le coude ?

— Pourpoint ! s'écriait Mme Kœzener qui n'entendait point raillerie et faisait profession de profond mépris pour la langue des dieux, il n'est point question de pourpoint ici, mais d'un habit. Il vous sied bien, ma foi ! de vouloir faire de l'esprit. Monsieur Kœzener, il ne vous manquait plus que cela pour paraître stupide.

Le musicien se taisait ou promettait de prendre l'habit en considération. Il avait bien autre chose à faire qu'à se quereller et voulait tout ce qu'on voulait, pourvu qu'on lui permît de rejoindre sa fille. Mais... et la leçon du dernier mois qui n'était pas encore remplacée, et les vingt francs qui avaient

rompu d'une façon si imprévue l'équilibre d'un budget déjà si mince et si honteux, et ceci et cela... N'était-il pas dans la nature de cette bonne Mme Kœzener de toujours se plaindre, soit de la dureté des temps, soit de l'ingratitude des hommes !

La malheureuse faisait retentir la maison du bruit de ses récriminations. Kœzener n'entendait rien que les baisers de sa fille et ne voyait rien que ses sourires. L'argent ne venait pas et les créanciers venaient trop. Le pain avait augmenté de deux centimes par kilo, c'était une horreur !... et le Mont-de-Piété n'avait-il pas refusé cent sous d'une robe de laine, de trois jupons et d'un corsage de soie valant à lui seul quarante francs ? N'y avait-il pas de quoi faire des révolutions, remuer les pavés ? C'est clair !... on assassinait le pauvre monde, on voulait le mettre sur la paille... et si ça continuait...

(La suite au prochain numéro.)

En vente chez M. JAVAUD, libraire à Saumur, le libretto du *Trouvère*.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etudes de M^r AUDOUIN, notaire à Nueil, et BODIN, avoué à Saumur.

A VENDRE

En deux lots, SUR LICITATION, Entre majeurs et mineurs, MAISON, BATIMENTS, COUR, Terrain en jardin et vigne,

Situés au bourg de Cléré, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 17 juin 1866, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir à tous qu'il appartient, qu'à la requête : 1^o de Marie Barbault, épouse assistée et autorisée du sieur Jacques Boidron, cultivateur, avec lequel elle demeure à Cléré, et de celui-ci pour la validité; 2^o Rose Barbault, épouse assistée et autorisée du sieur Louis Auré, journalier, avec lequel elle demeure au même lieu, et de celui-ci pour la validité,

Ayant M^r Bodin pour avoué; En présence de :

1^o Dame Jeanne Frapereau, veuve en premières noces de Pierre Barbault, et épouse en secondes noces de Jean Chalopin, journalier, avec lequel elle demeure à Laigné, commune de Passavant, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie Barbault et Perrine Barbault, ses deux filles mineures, issues de son premier mariage avec ledit feu Pierre Barbault;

2^o Jean Chalopin, sus-nommé, qualifié et domicilié, tant en son nom personnel, pour assister et autoriser ladite dame Frapereau, son épouse, que comme co-tuteur desdites mineures Marie et Perrine Barbault,

Ayant tous les deux M^r Poulet pour avoué constitué;

3^o Et du sieur Jean Barbault, cultivateur, demeurant à la Brardière, commune de Cléré, au nom et comme subrogé-tuteur des mineures Marie et Perrine Barbault, sus-nommées, Ou eux dûment appelés;

Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les époux Boidron, époux Auré et les époux Chalopin-Frapereau, sus-nommés, par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 5 mai 1866, enregistré et signifié à avoué,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère du notaire sus-nommé, à l'adjudication aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE, Situés au bourg de Cléré.

1^o LOT. Une maison, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus, une chambre froide à côté, sans grenier, et communiquant à la précédente, et un cellier derrière en bas-côté, s'étendant derrière ladite chambre, sauf dans une longueur d'environ deux mètres, cour au-devant grevée de deux passages;

Plus un autre bâtiment nouvellement construit, comprenant grange, boulangerie, buanderie et un morceau de vigne derrière;

Le tout compris aux n^{os} 14, 15 et 17 de la section B, polygone 16 du cadastre, pour une contenance de 6 ares, et joignant au levant les jardin et vigne des sieurs Touret et Lepintre, au couchant le jardin dudit sieur Touret, au nord les maison et

cour dudit Touret, au midi un morceau de vigne audit sieur Lepintre. Mise à prix. . . 2,000 fr.

2^o ET DERNIER LOT. Un morceau de terrain, dont partie est en jardin, dans lequel existe un réservoir grevé d'usage pour le sieur Boissinot, et un puits à eau commun avec ledit Boissinot, et le surplus en vigne, compris sous le n^o 24, section B, polygone 15, et partie des n^{os} 25 et 27 de la même section B, polygone 16, pour une contenance totale d'environ 15 ares 84 centiares, joignant au couchant le pré des héritiers Martin, haie entre dépendant de l'objet, au nord le pré de M. le curé Cesbron, haie de l'objet, au midi la vigne du sieur Touret, et le jardin de Boissinot; avec explication que ces objets s'exploitent, tant en passant par les cour et jardin des sieur Boissinot et Touret, situés au levant et au nord des bâtiments de ce dernier, que par le jardin dudit sieur Touret, situé au couchant desdits bâtiments et correspondant au passage contigu à la vigne désignée au 1^{er} lot.

Mise à prix. . . 1,000 fr. S'adresser, pour les renseignements : Soit à M^r AUDOUIN, notaire, dépositaire du cahier des charges; Soit à M^r BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente. Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 28 mai 1866. Signé : R. BODIN. Enregistré à Saumur, le mai 1866, f^o , c^o . Reçu 1 franc et 15 centimes, décime et demi compris. (260) Signé : PARISOT.

Etude de M^r MAURICEAU, huissier à Saumur. **VENTE** Par suite de saisie-exécution. Le vendredi premier juin mil huit cent soixante-six, à onze heures du matin, il sera, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la demeure du sieur PIQUET, débitant, sise rue du Petit-Pré, ville de Saumur, à la vente aux enchères du mobilier sur lui saisi, lequel consiste en : Tables, batterie de cuisine, buffet, vitrine, verres de différentes espèces, chaises, tabourets, lits, armoires, etc., etc. Il sera payé 5 centimes par franc.

Etude de M^r H. CLOUARD, notaire à Saumur. **A VENDRE** UNE JOLIE PROPRIÉTÉ, Au Pont-Fouchard, Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne. S'adresser à M^r V. GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^r CLOUARD, notaire. (255)

A VENDRE UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans. S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (263)

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur. **A LOUER** présentement, Une BOUTIQUE occupée par M. Guichard, marbrier, située au coin de la rue de la Fidélité. S'adresser à M^r LEROUX, notaire.

A VENDRE PETITE VOITURE de fantaisie découverte et un tout PETIT CHEVAL avec harnais. S'adresser à M. LEVESQUE, rue du Palais-de-Justice. (241)

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse, A des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

A LOUER Présentement, UN JOLI PIED-A-TERRERue Cendrière, n^o 6. Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau. Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^o étage, chambre et cabinet à côté; grenier. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

DUPONT, CARROSSIER, Place du Petit-Thouars à Saumur. Voitures en tous genres, confectionnées et sur commande; sellerie, articles d'écurie.

A LOUER, place du Petit-Thouars et rue de la Grise, 1^{er} et 2^o étages avec balcon, greniers et servitudes. S'adresser à M. DUPONT, carrossier.

Changement de domicile. L'étude de M^r BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

ON DEMANDE UN APPRENTI, pouvant gagner de suite. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS, Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES : Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER, Prix : 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET. Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n^o est envoyé gratuit sur demande affranchi

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIERE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc. Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr. DEUXIEME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois. Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr. TROISIEME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois. Prix (franco) : trois mois, 5 fr. six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr. QUATRIEME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une gravure coloriée à l'aquarelle, avec la description de chaque dans le corps du journal. Prix (franco) : trois mois, 7 fr. six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 26 MAI.			BOURSE DU 28 MAI.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65	85	1	60	64	90	»
4 1/2 pour cent 1852.	94	75	1	50	94	»	»
Obligations du Trésor.	443	75	»	»	450	»	»
Banque de France.	3400	»	30	»	3410	»	10
Crédit Foncier (estamp.)	1205	»	75	»	1177	»	50
Crédit Foncier colonial	550	»	»	5	550	»	»
Crédit Agricole	575	»	5	»	575	»	»
Crédit Industriel	605	»	5	»	625	»	20
Crédit Mobilier	555	»	35	»	542	»	50
Comptoir d'esc. de Paris	740	»	45	»	742	»	50
Orléans (estampillé)	805	»	10	»	812	»	50
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1095	»	32	50	1090	»	»
Est.	505	»	7	50	510	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	811	25	16	25	807	»	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»	»
Midi	532	»	5	»	530	»	»
Ouest	527	»	50	»	525	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1450	»	50	»	1440	»	»
Canal de Suez	360	»	»	»	360	»	»
Transatlantiques	450	»	5	»	450	»	»
Emprunt italien 5 0/0	43	50	3	85	41	60	»
Autrichiens	315	»	13	75	315	»	»
Sud-Autrich.-Lombards	315	»	25	»	300	»	»
Victor-Emmanuel	80	»	»	»	77	»	»
Romains	55	»	1	»	60	»	»
Crédit Mobilier Espagnol	277	50	32	50	270	»	»
Saragosse	150	»	»	»	152	»	»
Séville-Xérés-Séville	38	50	»	»	36	50	»
Nord-Espagne	120	»	10	»	115	»	»
Compagnie immobilière	400	»	20	»	390	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	305	»	»	»	305	»	»
Orléans	300	»	»	»	300	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	294	50	»	»	297	50	»
Ouest	297	»	»	»	296	»	»
Midi	295	»	»	»	296	»	»
Est	303	»	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le